

INFOS

CHÈQUES VACANCES

ACHATS

« PRENEZ SOIN DE VOUS! »



CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

RÉOUVERTURE DU SECRÉTARIAT SOUS CONDITIONS



Nous espérons que vous et vos proches allez bien. Qui dit situation exceptionnelle dit mesures exceptionnelles. C'est pour cela que nous essayons de nous adapter au mieux. En effet, la crise sanitaire que nous traversons bouleverse l'agenda prévu. Les sorties organisées jusqu'à cet été sont annulées. Le voyage à Tenerife est reporté en 2021. Cette crise bouscule notre quotidien et nous amène à changer notre mode de vie. Des gestes barrières seront dorénavant à respecter si vous souhaitez vous rendre au secrétariat du COSEM :

!/\ GESTES BARRIÈRES

- ➔ **Respect des distanciations : 1 personne à la fois dans le bureau**
- ➔ **Port du masque fortement conseillé**
- ➔ **Nettoyage des mains en entrant avec le gel hydroalcoolique disponible à l'accueil**

Nous ne connaissons pas à ce jour toutes les décisions prises par les différents organismes, c'est pour cela que nous vous invitons à consulter notre site internet : www.cosem.laval.fr afin de suivre plus en détail l'évolution de la situation.

Enfin, nous vous conseillons de limiter vos sorties et nous privilégions les échanges par mail et téléphone.

La crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui est inédite et des mesures strictes pour protéger chacun du Covid-19 ont été mises en place. Nous vous demandons d'être indulgents afin de venir en soutien de tous les acteurs impactés par cette crise.

CHÈQUES VACANCES

Mode de calcul pour les chèques vacances 2020/2021

Faire un dossier de chèques vacances vous permet de faire une épargne sur 8 mois (septembre 2020 à avril 2021) et d'obtenir une bonification en fonction de votre quotient familial. Les chèques vacances seront ensuite disponibles en avril 2021.

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL} = \frac{\text{REVENUS MENSUELS}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

CALCUL DES REVENUS

- revenus nets imposables avant abattements et déductions
- revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers
- revenus assistantes maternelles (nous produire les bulletins de salaire de décembre 2018)
- allocations familiales
- pensions alimentaires

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

- personne seule sans enfant 1,5 parts
- personne seule avec enfant(s) 1,5 + 1 part par enfant (jusqu'à 23 ans à charge de l'adhérent)
- couple sans enfant 2 parts
- couple avec enfant(s) 2 + 1 part par enfant (jusqu'à 23 ans à charge de l'adhérent)
- enfant en garde alterné 1/2 part par enfant
- enfant handicapé 1 part supplémentaire (sans limite d'âge tant qu'il reste à la charge de l'adhérent)

PIÈCES À PRODUIRE (photocopie)

- **Avis d'imposition 2019 (revenus 2018)** - En cas d'importante modification de revenus depuis cette date, le signaler au secrétariat.
- **Dernière attestation de paiement de la CAF** - Toutes les allocations sont prises en compte
- **En cas de déclarations d'impôts avec logement commun, prise en compte des 2 impositions**

PLAFOND D'ÉPARGNE : 400 €

DURÉE DE L'ÉPARGNE : 8 mois (septembre 2020 à avril 2021)

BONIFICATION ACCORDÉE PAR LE C.O.S.E.M

QUOTIENT	TAUX BONIFICATION
Inférieur ou égal à 510 €	37,50 %
De 511 € à 670 €	32,50 %
De 671 € à 830 €	27,50 %
De 831 € à 990 €	22,50 %
De 991 € à 1 150 €	17,50 %
De 1 151 € à 1 310 €	12,50 %
De 1 311 € à 1 470 €	7,50 %
Au-delà de 1 471 €	5 %

ATTENTION

Comme l'année dernière, les lignes précédentes ne sont que des propositions. En fonction du nombre de dossiers déposés et de l'incidence budgétaire, le Conseil d'Administration statuera définitivement fin octobre sur le montant de la bonification C.O.S.E.M.

CHÈQUES VACANCES



Les chèques vacances 2019-2020 sont disponibles au secrétariat du COSEM. Merci de vous munir de votre carte COSEM pour les récupérer. Vos collègues peuvent les récupérer à votre place à condition que nous ayons une attestation écrite de votre part les autorisant à les prendre.

N'oubliez pas de faire votre demande 2020-2021 ! (informations page 3)

COTISATIONS 2020

Les personnes n'ayant pas réglé leur cotisation pour l'année sont amenés à se présenter au secrétariat avant le 30 juin.

Le COSEM vous vient en aide

N'oubliez pas que le COSEM peut vous venir en aide pour faire face à des difficultés financières passagères. Une aide peut vous être accordée soit sous forme d'un bon alimentaire établi en fonction de la composition de la famille ou d'un prêt en avance remboursable d'un montant plafonné. Si vous avez besoin d'un coup de pouce, n'hésitez pas à vous renseigner auprès du COSEM. Votre demande sera étudiée et une réponse vous sera donnée dans les plus brefs délais.

Horaires COSEM

Lundi, mercredi et jeudi : 13h30 à 18h
Mardi et vendredi : 10h à 18h sans interruption
Attention, les horaires peuvent être modifiés.
Nous vous conseillons de nous appeler avant de vous déplacer.

CONTACT

COSEM

19 Rue Haute Chiffolière - 53000 LAVAL
 Tél. : 02 43 59 12 84
 Site internet : www.cosem.laval.fr
 Courriel : cosem.laval@orange.fr
 Facebook : <https://www.facebook.com/cosemlaval/>

INFORMATIONS IMPORTANTES

DÉPÔT DES DOSSIERS DU 11 MAI AU 30 JUIN OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DU SECRÉTARIAT LES MERCREDIS MATIN PENDANT LA PÉRIODE

NOUS N'ACCEPTONS QUE LES PHOTOCOPIES (avis d'imposition, dernier relevé de la CAF)
 Pour gagner du temps et éviter trop d'attente à l'accueil, nous vous conseillons de préparer vos chèques.

NOUS NE POUVONS PLUS PRÉLEVER LE MONTANT DE L'ÉPARGNE SUR VOTRE BULLETIN DE SALAIRE.

**AFIN DE LIMITER LES DÉPLACEMENTS, NOUS VOUS CONSEILLONS DE NOUS ENVOYER
VOTRE DEMANDE PAR MAIL : COSEM.LAVAL@ORANGE.FR
(LES CHÈQUES POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS PLUS TARD)**

RENSEIGNEMENTS AUPRÈS DU SECRÉTARIAT

Commandes jusqu'au MERCREDI 10 JUIN 2020
LIVRAISON LE SAMEDI 27 JUIN DE 10 H 30 à 12 H 30
1, rue Prosper Brou à côté de l'Imprimerie Municipale
Chèque à l'ordre du COSEM

VIANDE DE PORC GAEC JULLIOT
L'Archerie – 35370 LE PERTRE

<i>Caissettes</i>	<i>Prix</i>	<i>Quantité</i>	<i>Montant</i>
N°1 : 1 kg rôti ficelé, 1 kg côtes et Échines, 1 kg 700 saucisses, 300 g pâté de campagne et 220 g rillettes	33 €		
N°2 : 3 kg 200 saucisses, 2x300 g pâté de campagne et 2x220 g rillettes	33 €		
N°3 : 2 kg côtes et Échines et 2 kg 200 saucisses	33 €		
N°4 : 2 kg 200 saucisses et 2 kg chipolatas	33 €		
N°5 : 1 kg rôti ficelé, 1 kg rôti avec os et 2 kg 200 saucisses	33 €		
N°6 : 2 kg 100 pâté de campagne (7x300g) et 2 kg 200 rillettes (10x220g)	33 €		
N°7 : 5 kg de saucisses	37 €		
N°8 : 5 kg de chipolatas	49 €		
N°9 : 3 kg 500 rôti ficelé, rôti palette ou rouelle, côtes et grillades, 3 kg 500 saucisses, 1 kg 500 chipolatas, 3x220 g rillettes et 3x300 g pâté de campagne	66 €		
N°10 : – ¼ porc 6 kg 200 rôti ficelé, rôti palette ou rouelle, ½ filet mignon, côtes et grillades, 5 kg saucisses, 2 kg chipolatas, 1 jarret, 6x220 g rillettes, 6x300g pâté de campagne et 800 g tranches à griller	106 €		
MONTANT TOTAL			

NOM :.....**PRÉNOM:**.....
TÉL:.....**SERVICE :**.....

Commandes jusqu'au MERCREDI 10 JUIN 2020
LIVRAISON LE MARDI 30 JUIN de 17 H 45 à 18 H 15
1, rue Prosper Brou à côté de l'Imprimerie Municipale
Chèque à l'ordre du COSEM

VOLAILLES GAEC PAUTONNIER
La Barberie – 53120 Brecé

<i>Volailles</i>	<i>Acompte demandé</i>	<i>QUANTITÉ</i>	<i>TOTAL</i>
Poulet environ 1,8 kg à 6,40 € le kg	10 € d'acompte		
Poulet environ 2,5 kg à 6,00 € le kg	10 € d'acompte		
Pintade environ 1,8 kg à 7,50 € le kg	10 € d'acompte		
MONTANT TOTAL			

NOM :.....**PRÉNOM:**.....
TÉL:.....**SERVICE :**.....